

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/226

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

| | |
|-------------------------|---|
| AGNIN | M. MONTEYREMAR D Christian |
| ANJOU | M. DOLPHIN Jean-Michel |
| ASSIEU | M. SEGUI Jean-Michel |
| BEAUREPAIRE | Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan |
| BOUGE CHAMBALUD | M. ANDRE Sébastien |
| CHALON | Mme TYRODE Elisabeth |
| CHANAS | M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde |
| CHEYSSIEU | M. BONNETON Gilles |
| CLONAS SUR VAREZE | M. VIALLATTE Régis |
| COUR ET BUIS | M. GARNIER Jacques |
| JARCIEU | M. BERHAULT Yann |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François |
| MOISSIEU SUR DOLON | M. MANIN Gilbert |
| MONSTEROUX MILIEU | M. MERLIN Denis |
| PISIEU | M. DURIEUX Jean-Luc |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | M. PASCAL Michel |
| PRIMARETTE | Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia |
| REVEL TOURDAN | Mme DEZARNAUD Sylvie |
| ROUSSILLON | M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie |
| SABLONS | M. TEIL Laurent |
| SAINT BARTHELEMY | M. BECT Gérard |
| SAINT CLAIR DU RHONE | M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | M. MONTEYREMAR D Axel |
| SAINT MAURICE L'EXIL | M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda |
| SAINT PRIM | M. CROS Michel |
| SAINT ROMAIN DE SURIEU | M. MOUCHIROUD Robert |
| SALAISE SUR SANNE | M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier |
| SONNAY | M. LHERMET Claude |

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Prévention de la délinquance : Subvention à France Victimes 38 APRESS pour la création d'un emploi d'intervenant social en gendarmerie

Monsieur le Vice-Président délégué à la politique de la ville, au CISPD, à la santé et aux affaires sociales expose que la problématique sociale est de plus en plus prégnante dans les difficultés des judiciaires et peut être un frein au dépôt de plainte.

Les gendarmes sont confrontés à des situations diverses dont beaucoup relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique et face auxquelles ils peuvent être démunis (problèmes familiaux et conjugaux, situations de détresse, difficultés éducatives...).

Les intervenants sociaux jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement à la plainte. Ils assurent l'interface entre la gendarmerie et les services sociaux.

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ont pour mission :

- L'accueil des victimes en situation de détresse sociale, analyse et évaluation des besoins sociaux ;
- L'orientation et le conseil ;
- La facilitation du dialogue entre les services de sécurité publique et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes.

Ainsi, ils interviennent en complémentarité de l'action de la gendarmerie.

Le développement des postes d'intervenants sociaux en gendarmerie fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Madame QUEY, Procureure de la République, est très favorable à ce dispositif contribuant à la justice de proximité.

Le poste d'intervenant social en gendarmeries de notre territoire serait à 0,8 ETP répartis de la manière suivante :

- Une journée par gendarmerie : Beaurepaire, Saint Clair du Rhône et Roussillon (0, 2 ETP X 3 = 0,6 ETP)
- Une journée de travail administratif, lien avec l'équipe de France Victimes 38 APRESS et partenariat avec les structures du territoire (0,2 ETP)

- Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la demande d'aide financière de l'association France Victime 38 pour permettre la création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention de financement 2023 pour le poste d'intervenant social en gendarmeries liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association France Victimes 38 APRESS, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Madame la Présidente,

APPROUVE le versement de la subvention 2023 de 30 000 € résultant de la présente convention,

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD